



DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES



MAIRIE
DE
05600 RISOUL

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif/Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune : mairiederisoul.com

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées durant l'année 2025. Il est établi par la collectivité et le Trésor Public, il est approuvé par le conseil municipal.

Le compte financier unique peut être consulté sur simple demande dans les locaux de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux, après son adoption.

Le budget primitif a été approuvé le 4 avril 2025, avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de prendre en charges les travaux rendus nécessaires par les inondations de décembre 2023, tout en sollicitant et visant un reste à charge « 0 » pour la collectivité au travers des subventions de l'Etat par l'intermédiaire de la DSEC Dotation de solidarité aux collectivités victimes d'événements climatiques ou géologiques, du Département de la Région.
- de mobiliser des subventions auprès du Département, de l'Etat, de l'Europe et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centre aquatique Skiséo, locations...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de cette section de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2025 se sont élevées à 6 545 208.83 € pour un montant de recettes de 6 289 653.68 €. Sur l'exercice, sans tenir compte de l'excédent de fonctionnement de 2024 reporté en fonctionnement (R002), la commune a connu un déficit de 255 555.15 €.

En rajoutant l'excédent de 2024 (1 898 250.06 €), le résultat à affecter sur 2026 est de 1 642 694.91 €.

Les principales recettes de la commune sont :

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (chapitre 70) : 941 685.48 € en 2025 (essentiellement les frais de remboursement des accidents de secours sur pistes, les entrées Skiséo, les repas de la cantine, les coupes de bois et les remboursements de frais de personnel par les budgets annexes).
- Les impôts locaux et taxes (chapitre 731) : 2 637 653.36 € en 2025.
- Les dotations versées par l'Etat et participations (chapitre 74) : 845 187.25 € en 2025.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes Chap. 011	2 231 763.81	Recettes des services Chap. 70	941 685.48
Dépenses de personnel Chap. 012	1 407 953.90	Impôts et taxes Chap. 73 et 731	3 114 865.64
Autres dépenses de gestion courante Chap. 65	1 547 708.45	Dotations et participations Chap. 74	845 187.25
Dépenses financières Chap. 66	663 574.25	Autres recettes de gestion courante Chap. 75	310 152.69
Dépenses exceptionnelles Chap. 67	17 412.00	Produits spécifiques Chap. 77	410 506.16
Atténuation de produits Chap. 014	52 365.77	Recettes financières Chap. 76	638 669.22
		Autres recettes	31 478.72
Total dépenses réelles	5 926 827.40 €	Total recettes réelles	6 292 545.16
Charges (écritures d'ordre entre sections)	618 385.35	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0.00
Virement à la section d'investissement	0.00		
Total général	6 545 212.78	Total général	6 292 545.16

L'excédent de fonctionnement reporté de 2024 est de 1 898 250.06 €, le résultat à affecter sur 2026 est donc de 1 645 582.44 €.

Les dépenses de personnel représentent 23.75 % des dépenses réelles de fonctionnement.

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 ont été votés comme suit :

- foncier bâti : 42,34 %
- foncier non bâti : 61,89 %
- taxe d'habitation : 14,55 %
- majoration de la d'habitation : + 10,00%

Le produit des impôts directs locaux s'est élevé à 1 583 297.00 €.

Les autres taxes sont principalement :

- la taxe de séjour pour 427 250.90 € ;
- la taxe sur les remontées mécaniques (taxe loi montagne 3 %) pour 347 111.98 €.
- La taxe additionnelle aux droits de mutations pour 226 455.00 €.

d) Les dotations de l'Etat (chapitre 74)

Le montant des dotations de l'Etat perçues est de 845 187.25 €.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la collectivité à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts (Chap. 16)	1 227 802.59	Excédent de fonctionnement capitalisé 1068	0.00
Immobilisations incorporelles (Chap. 20)	8 250.00	Dotations et réserves (hors 1068)	170 661.37
Subventions d'équipement versées (Chap. 204)	56 010.02	Autres immobilisations financières (Chap. 27)	1 350 711.16
Immobilisations corporelles (chap. 21+23)	2 537 304.23	Subventions (Chap. 13)	558 603.71
Autres (Immo. Financières)	440 000.00	Emprunt et cautions	690.00
Opérations patrimoniales (opé. d'ordre)	16 127.74	Opérations patrimoniales	16 127.74
Opérations d'ordre entre section	0.00	Produits (écritures d'ordre entre section)	618 385.38
Total général	4 285 494.58	Total général	2 715 179.36

L'excédent de la section d'investissement reporté de 2024 est de 2 014 013,16 €, le résultat à affecter sur 2026 est donc de 443 697.94 €.

A NOTER : les restes à réaliser s'élèvent à 1 026 582.44 € en dépenses et à 1 111 239.44 € en recettes. Ces restes à réaliser sont des engagements pris sur 2025 (marchés en cours pour les dépenses ; subventions prévues au BP et non encaissées, pour les recettes).

c) Les principales réalisations de l'année 2025 ont été les suivantes :

- Travaux de remise en état suite aux inondations de décembre 2023 ;
- Remise en état du service de sécurité de l'office de tourisme ;
- Restauration du presbytère ;
- Création de toilettes publique sur la station ;
- Réfection du front de neige.

Note sur l'état de la dette au 31/12/2025 :

Le capital restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 17 254 267.44 €.

Fait à Risoul, le 27 avril 2026

Le Maire,
Régis SIMOND



